

## Commune D'ORVAULT

**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux avril sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

**Etaient présents :**

Mme Valérie DREYFUS, membre élu  
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu  
Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu  
Mme Ronan GILLES, membre élu  
Mme Maryse PIVAUT, membre élu  
M. Sébastien ARROUËT, membre élu  
Mme Solange RENAUD, membre nommé  
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé  
Mme Françoise CHEVALIER-CAMUS membre nommé  
M. Gilles PECOT, membre nommé

**Absents excusés :**

Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé  
Mme Nathalie ENET, membre nommé

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

## 04.Compte de gestion 2023 – SSIAD d’Orvault-Sautron

### Exposé

Le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le Trésorier du CCAS pour le budget annexe SSIAD (service des soins infirmiers à domicile) présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	77 776,22	856 636,00	934 412,22
Titres de recette émis (b)	19 405,71	778 707,36	798 113,07
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	19 405,71	778 707,36	798 113,07
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	77 776,22	856 636,00	934 412,22
Mandats émis (f)	26 646,06	797 825,30	824 471,36
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	26 646,06	797 825,30	824 471,36
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	7 240,35	19 117,94	26 358,29

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2023, n'appellent ni observation, ni réserve et sont identiques à ceux du compte administratif du budget SSIAD.

### Décision

Les membres du conseil d'Administration du CCAS décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023 pour le budget annexe SSIAD, faisant apparaître un excédent global de clôture de 113 076,86 €.

### Débat

Pas de questionnement sur ce sujet.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 12 AVR. 2024

**Le secrétaire de séance**

  
**Ulrich BREHERET**

Extrait certifié conforme  
Orvault, 10 AVR. 2024

**La Vice-Présidente du CCAS**





**Valérie DREYFUS**